



Ais-je le droit ? que puis je faire ?

Par **hybary**, le **02/03/2010** à **11:01**

Bonjour, j'ai 17 ans et 7 mois et je souhaite partir finir mon année scolaire en belgique car a mes 18 ans je partirais quoi qu'il arrive mais partir maintenant me permettrait d'avoir 1 an d'étude en moins a faire.

Question subvenir a mes besoin ma tite amies est la et une famille d'acceuil veut bien me prendre a charge jusqu'à mes 18 ans.

Mais mes parents s'oppose pourtant je leurs offre tous les documents et preuve sur un plateau ma mere a contacté familles rurales au lieu de négocier sa a la miable entre nous ils ont préféré faire intervenir des associations.

Avi famille rurales : probleme d'autorité

Avi psychologues agrrés : mes parents veulent pas me laisser partir

Moi tous ce que je veus sais aller la bas avant mes 18 ans pour fiare les démarche de domiciliation et éviter de perdre 1 an d'étude pour rien.J'ai dja fais une semaine de cours en belgique j'ai un papier signé de la directrice et du prefet comme quoi je suis inscrit malgré que je dois démissionné du lycée francais et reprendre mes bulletins pour l'équivalence.

Je ne vais plus en cours en france (le lycée a pa voulu que je démissionne et mes parents aussi)

J'ai téléphoné a la CAAF ils m'ont dis tant que tu reste domicilié chez tes parents ils perçoivent les alloc et ils oront pu cas te les reversé hors eux ils veulent me déclaré pu résident ici. Ont'ils raison ??? Que faire ??

Comment les convaincre de me laisser faire sa? C'est mon projet d'avenir et il le détruisse esce normal ?

la 1er réaction de mon pere quand je lui est dis que j'allais pus en cours a été : " Oki, tu diras a ta copine qu'elle rembourse les bourses!"

Il y a que l'argent qu'il l'intéresse et en prime les bourses sont directement versé au lycée et non aux particuliers.

Donc voila j'aimerais avoir vos conseil juridique et les textes qui peuvent me permettre de mettre en place mon projet d'avenir et faire changer d'avis mes parents.

on m'a dit qu'avec un papier signé de mes parents m'autorisant a vivre en famille d'accueil enfin comme une espece de convention signé de leurs parts il n'y orait aucun soucis esce vrait ???

Voila merci de prendre le temps de me lire et de me répondre j'essaie d'arranger sa a la miable pendant ce temps

Merci encore,

hybary,un jeune homme a bout